



Election du Représentant des salariés

Par **Tessee13**, le **20/07/2012** à **00:40**

Bonsoir, l'association pour laquelle je travaille a déposé une cessation de paiement. Dans deux mois le Tribunal de grande instance va entendre le représentant légal de l'association et le représentant des salariés. L'association doit des salaires de plusieurs mois à trois employés mais deux d'entre eux ne sont plus salarié depuis peu (pour l'un le contrat s'est terminé et pour l'autre licenciement économique il est actuellement en CSP). Il ne reste donc que moi en poste (actuellement en arrêt maladie pour pressions répétées de mon supérieur hiérarchique et le président ne fait rien pour arranger la situation car il est le beau frère du DG!!!) suis-je de fait la représentante des salariés? Et si d'ici là je n'ai pas repris mon travail comment est-ce que je fais pour récupérer les informations concernant les autres salariés sachant que j'ai un conflit avec le DG et le président?

Merci

Cordialement.

Par **P.M.**, le **20/07/2012** à **10:30**

Bonjour,

Je vous conseillerais de voir avec l'administrateur judiciaire qui devrait être désigné...